



Créer des solutions collaboratives
pour aider les Insulaires à risque

PREMIER FILTRE

DÉPISTAGE INDIVIDUEL PAR L'ORGANISME

Lorsqu'on identifie des situations dans lesquelles des personnes ou des familles font face à un niveau de risque très élevé, il faut remplir le formulaire d'aiguillage et le soumettre à la personne responsable au sein de son organisme pour qu'elle le présente au forum de conciliation.

Cette étape a lieu à l'extérieur du forum.

Les acteurs du forum peuvent présenter des recommandations qui leur ont été remises par des organismes communautaires partenaires.

DEUXIÈME FILTRE

DÉFINITION DU NIVEAU DE RISQUE

1 – Suivi limité d'interventions effectuées au quatrième filtre

L'organisme responsable donne un compte rendu global et les acteurs déterminent si le niveau de risque très élevé a été écarté. Le compte rendu vise à préciser si des services ont été mis en rapport ou non et, si possible, à clore la situation. Les détails de l'intervention et des services subséquents ne sont pas discutés.

2 – Présentation des nouvelles situations découlant du premier filtre

Des données anonymes limitées sont présentées pour déterminer si le niveau de risque est très élevé.

Résultats :
D'autres renseignements sont exigés avant de pouvoir cerner les risques. L'organisme d'origine doit entreprendre d'autres démarches.

Aucun dossier identificateur n'est tenu par le forum. L'information consacrée porte uniquement sur les risques et les organismes concernés.

TROISIÈME FILTRE

DIVULGATION RESTREINTE ET ÉVALUATION

Des informations limitées sont présentées et on s'avise des organismes qui sont déjà en rapport avec la personne, le cas échéant. Selon les facteurs de risque élevé observables, on doit déterminer quels autres organismes devraient entrer en jeu, le cas échéant.

Résultats :
Les organismes concernés sont déjà en rapport et les services sont en place, alors l'intervention n'est pas requise.

Le forum de conciliation est une discussion. Il n'assure pas la gestion des cas.

QUATRIÈME FILTRE

INTERVENTION : FRAPPER À LA PORTE

Les organismes concernés se rencontrent à la fin de la réunion pour discuter de la marche à suivre dans les prochaines 24 à 48 heures. L'intervention ne vise pas à faire obéir ou à appréhender; elle sert plutôt à obtenir le consentement exprès du client afin d'établir une collaboration et d'offrir tout l'appui et l'aide possible. Souvent, le client ne connaît pas les services en question ou n'y a jamais eu accès.

Résultats possibles

Le client n'est pas intéressé au début, mais finit par communiquer avec les services.

Résultats possibles

Le client est ouvert à l'intervention et donne son consentement. Les services sont mis en rapport.

Résultats possibles

Le client n'est pas intéressé. Il reste des options sectorielles à considérer.

Processus de filtrage à quatre étapes